



Règlement intérieur

BLACKSIDE BRIGNOLES

<http://blackside-brignoles.com/>

1 - Objet

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes ayant souscrit une adhésion/licence chez Blackside Brignoles.

2 - Condition d'accès

L'accès à la salle d'entraînement est strictement réservé aux membres de l'association (adhérent/licencié) à jour de leur cotisation ainsi qu'aux personnes autorisées par le coach principal ou l'un de ses adjoints.

3 - Tenue, hygiène, respect mutuel

Par mesure d'hygiène, nul n'est autorisé à entrer dans la salle d'entraînement avec des chaussures, celles-ci doivent rester dans le hall.

L'adhérent/licencié s'engage à respecter les lieux et horaires d'entraînement, ses camarades et ses coachs/adjoints.

Le coach est seul juge du comportement des adhérents/licencié pendant l'entraînement, il a toute autorité pour exclure un adhérent/licencié du cours en cas de perturbation volontaire et/ou répétée, ainsi qu'en cas d'attitude déplacée.

Il est OBLIGATOIRE de vous munir d'une bouteille d'eau.

Pour tous, la tenue obligatoire pour la pratique de sport de combat est composée de :

Gant de Boxe Protège tibia

A partir de 10 ans, la tenue sera complétée de :

Bandes, Protège dents et protection anatomique

Short de Boxe Casque de boxe Tenue en lycra et short MMA pour le pancrace, grosses mitaines d'entraînement

Pour la pratique du Cross Training, une paire de chaussures à usage unique en salle est obligatoire.

4 - Matériel

Le matériel mis à votre disposition pour la séance d'essai doit être respecté et rangé à la fin de la séance.

5 - Discipline, sécurité

Le parent/responsable légal doit accompagner son enfant (adhérent/licencié mineur) et s'assurer de la présence d'un coach en début de séance.

L'adhérent/licencié mineur doit être déposé et récupéré par son parent/responsable légal, à l'intérieur de Blackside Brignoles, aux heures précises de début et fin de cours.

En cas de non-respect de cet article et en cas d'incident ou d'accident, le président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu pour responsable.

Le président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu responsable d'éventuelles pertes, détériorations ou même de vols d'objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors les heures de cours en cas de vol ou d'oubli d'affaires personnelles.

En cas de non-respect d'une consigne donnée par un coach ou adjoint à l'adhérent/licencié, pouvant entraîner un accident, le président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu responsable. La responsabilité du président de Blackside Brignoles ou d'un coach ne pourra être retenue en cas d'accident pendant un exercice d'opposition. Le président de Blackside Brignoles exclura de l'association sans contrepartie, toute personne qui manquerait gravement aux dispositions du présent règlement et pour le non-respect des consignes de sécurité.

Toute personne à l'intérieur de Blackside Brignoles accepte d'être filmée ou photographiée et que son image soit publi-postée sur les réseaux sociaux.

Signature de l'adhérent/licencié et du responsable légal pour l'adhérent/licencié-mineur, précédée de la mention « je m'engage sur l'honneur à respecter le présent règlement intérieur »

Nom, Prénom : Signature. :

.....

.....

Nom, Prénom : Signature. :

.....

.....

Le président de Blackside Brignoles

David SCHRIVE

Cachet :

Signature :